

REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 7 novembre 2022 à 17 heures 30 à la salle d'Armes de Pont-Audemer sous la présidence de Jacques CHARRON.

Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	
	Jean DELALANDRE	Titulaire			X	
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	
	Pascal HOUBRON	Titulaire	X			
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire	X			
	Brigitte MANZANARES	Titulaire			X	
	Didier TERRIER	Titulaire	X			
	Patricia RENO	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire	X			
	Nicolas GAVARD-GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE-VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo/	Bastien CORITON	Titulaire			X	
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire	X			
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X	
	Françoise DENIAU	Titulaire			X	
	Marc MIGRAINE	Titulaire	X			
	Annic DESSAUX	Suppléante			X	

Seine-Maritime
 Abouville-Bellefosse
 Améville-Ambourville
 Anquetièreville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Fémond
 Canteleu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hénotville
 Heuteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerangue
 La Mailletaye-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Maudéville-sainte-Georgette
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Petiville
 Quevillon
 Sathuis
 Saint-Amand
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Halle
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymerville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure
 Aizier
 Barneville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquillon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Comeville-sur-Risle
 Etréville
 Foubec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Guénouville
 La Haye-Aubrée
 La Haye-de-Roult
 Le Landais
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Roultot
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
 Saint-Mards-de-Biacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roche
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville
 Saint-Thunen
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Touainville
 Trouville-la-Haute
 Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville

Envoyé en préfecture le 01/12/2022

Reçu en préfecture le 01/12/2022

Affiché le

ID : 076-257602847-20221107-202211094AT-DE

Seine-Maritime

Akouville-Bellefosse
 Anneville-Ambourville
 Anquetilville
 Auzebosc
 Bardouville
 Berville-sur-Seine
 Bois-Hirmon
 Canlefeu
 Caudebec-en-Caux
 Duclair
 Hautot-sur-Seine
 Hérouville
 Heurteville
 Jumièges
 La Bouille
 La Cerlangue
 La Madeleine-sur-Seine
 Le Mesnil-sous-Jumièges
 Le Trait
 Louvetot
 Merville-la-Croix
 Mauny
 Norville
 Notre Dame de Bliquetuit
 Pefville
 Quevillon
 Sœurs
 Saint-Arneuil
 Saint-Aubin-de-Crétot
 Saint-Clair-sur-les-Monts
 Saint-Gilles-de-Crétot
 Saint-Martin-de-Boscherville
 Saint-Maurice-d'Ételan
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
 Saint-Nicolas-de-la-Haie
 Saint-Nicolas-de-la-Taille
 Saint-Paër
 Saint-Pierre-de-Manneville
 Saint-Vigor-d'Ymonville
 Saint-Wandrille-Rançon
 Tancarville
 Touffreville-la-Câble
 Touffreville-la-Corbeline
 Triquerville
 Vatteville-la-Rue
 Villequier
 Yainville
 Yvetot
 Yville-sur-Seine

Eure

Aizier
 Bameville-sur-Seine
 Berville-sur-Mer
 Bouquehon
 Bourneville
 Caumont
 Conteville
 Cormeille-sur-Risle
 Eteville
 Foulbec
 Fourmetot
 Hauville
 Honguemare-Cuehrouille
 La Haye-Auhée
 La Haye-de-Routot
 Le Landin
 Marais-Vernier
 Pont-Audemer
 Quillebeuf-sur-Seine
 Routot
 Saint-Aubin-sur-Caillebeuf
 Saint-Mards-de-Bacarville
 Saint-Pierre-du-Val
 Saint-Ouen-des-Champs
 Saint-Samson-de-la-Roque
 Saint-Sulpice-de-Crimbouville
 Saint-Thurien
 Sainte-Croix-sur-Aizier
 Sainte-Opportune-la-Mare
 Tocqueville
 Tostainville
 Trouville-la-Haule
 Vieux-Port

Commune associée

Sandouville

	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant	x			
Communes de l'Eure	Gwendoline PRESLE	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant			x	
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

Autres personnes présentes ou excusées				
Structure	Nom	Fonction	Présent(e)	Excusé(e)
PnrBSN	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture		x
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Gaëlle Pottier	Chargée de mission inventaires croisés	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	DREAL Normandie	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine	
Caux Seine Agglo	Didier PERALTA	Vice-président Caux Seine Agglo		x



Parc naturel régional
 des Boucles de la Seine Normande
 Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
 Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70

E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Envoyé en préfecture le 01/12/2022
 Reçu en préfecture le 01/12/2022
 Affiché le
 ID : 076-257602847-20221107-202211094AT-DE

- Seine-Mulhies
- Alcay-le-Bellefesse
- Arnières-Arbouville
- Arquesville
- Auzouville
- Bancroville
- Berville-sur-Seine
- Bols-Émont
- Conte-leu
- Coudébec-en-Caux
- Ducier
- Hautot-sur-Seine
- Hencouville
- Houtteville
- Jaméges
- La Boule
- La Canneville
- Le Maréchal-sur-Seine
- Le Mesnil-sous-Jaméges
- Le Trait
- Louvillot
- Madréville-Conte-Gerfude
- Maury
- Nerville
- Notre-Dame-de-Biquetuit
- Paléville
- Querville
- Sahars
- Saint-Amand
- Saint-Aubin-de-Créot
- Saint-Clément-les-Monts
- Saint-Gilles-de-Créot
- Saint-Marie-de-Boschenville
- Saint-Maurice-d'Ételon
- Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- Saint-Nicolas-de-la-Mare
- Saint-Nicolas-de-la-Taille
- Saint-Pierre
- Saint-Pierre-de-Mannville
- Saint-Vigor-d'Ymonville
- Saint-Vandille-Rançon
- Tancarville
- Touffreville-la-Celle
- Touffreville-la-Croix
- Troqueville
- Valvèze-la-Rue
- Villevue
- Yainville
- Yvetot
- Yville-sur-Seine

Date de convocation	28/10/2022
Nombre en exercice	19
Nombre de présents	12
Dont nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants pour	12
Nombre de votants contre	0
Nombre d'abstentions	0
Date d'affichage	

N° 2022-11-094/AT

Ambition 1	Etre garant des équilibres dans un territoire riche et respectueux de ses paysages, de sa biodiversité et de ses patrimoines naturels et culturels
Objectif Stratégique	Préserver et valoriser le paysage
Objectif Opérationnel	Décliner les stratégies paysagères par structures et unités paysagères
Analytique	

PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES VALLÉE DE LA SEINE – MARAIS VERNIER RÉGION NORMANDIE, DÉPARTEMENT DE L'EURE

Exposé :

Initié en 1991 par le vote à l'unanimité de la Commission Supérieure des Sites en faveur d'un classement de l'ensemble des boucles de la Seine à l'aval de Rouen, le programme de classement des boucles a réellement débuté avec le classement de la boucle de Roumare en 2013. C'est dans cette perspective que la DREAL Normandie, après avoir classé les boucles de Château Gaillard et de Roumare, engage le classement du marais Vernier.

Les objectifs du classement du site font écho à la charte du Pnr, et notamment l'action « conforter la reconnaissance de la qualité paysagère du territoire via les outils de reconnaissance et de protection ». La DREAL sollicite l'avis du Parc naturel régional sur ce dossier.

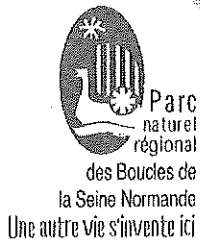
Une première réunion de présentation du projet a eu lieu le 31 mai 2021 sous l'égide de Madame la sous-préfète de Bernay. Le Parc a transmis, par courrier en date du 22 octobre 2021, les remarques techniques sur le projet. Suite à ce courrier, une réunion de travail a été organisée le 7 décembre 2021 entre le Parc et les services de la DREAL, afin d'échanger sur les propositions de modification et de compléments à apporter au rapport de présentation. Les remarques et propositions ont été prises en compte.

Le marais Vernier est un site naturel et paysager remarquable. Le classement, en affirmant la valeur du « paysage de l'eau », assure la compatibilité entre cette politique paysagère et la préservation/restauration de la patrimonialité et des fonctionnalités de la tourbière. Les orientations paysagères n'entravent pas la capacité d'évolution et de résilience du site. En effet, ce secteur sera soumis aux effets du changement climatique et donc à des évolutions subies (montée des eaux, évolution du biseau salé, diminution mais plus forte intensité des précipitations) ou voulues (mesures d'anticipation, d'adaptation et d'atténuation). Il importe de ne pas bloquer ou figer ces évolutions.

Ce projet de classement devrait ainsi permettre non seulement de revendiquer et d'affirmer la valeur de ces « paysages de l'eau », mais aussi de préserver la tourbière et les milieux humides, source de biodiversité et de stockage de carbone, pour peu qu'elle fonctionne correctement.

- Eure
- Anzier
- Bancroville-sur-Seine
- Berville-sur-Mer
- Bouqueville
- Roumareville
- Campont
- Contreville
- Couvevillers-sur-Risle
- Ébreville
- Foufres
- Fourelot
- Hautville
- Hingonsville-Guésouville
- La Haye-Aulnée
- La Haye-de-Roulot
- Le Lardin
- Matus-Vernier
- Pont-Audemer
- Quilbeuf-sur-Seine
- Ricouze
- Saint-Aubin-sur-Orléans
- Saint-Mards-de-Bicardville
- Saint-Pierre-du-Val
- Saint-Quentin-des-Champs
- Saint-Samson-de-la-Roque
- Saint-Sulpice-de-Sinhouste
- Saint-Thierry
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mare
- Troqueville
- Troisville
- Trouville-la-Haute
- Vieux-Port

Commune associée
 Sandouville



Seine-Normande

- Abraville-Bellefosse
- Anzeville-Ambouville
- Angerville
- Auzouville
- Bacerville
- Barville-sur-Seine
- Béville-Hanot
- Canteleu
- Caudecq-en-Caux
- Duclos
- Hautot-sur-Seine
- Hérouville
- Heurtauville
- Junéges
- La Barlie
- La Celle-aux-Bois
- La Madeleine-sur-Seine
- Le Mesnil-aux-Bois
- Le Trait
- Leureville
- Maulévrier-sainte-Gertrude
- Mouy
- Nicolle
- Notre-Dame-de-Bliquetuit
- Pérelle
- Quevillon
- Sabry
- Saint-Amand
- Saint-Aubin-de-Cretot
- Saint-Clément-Mont
- Saint-Gilles-de-Crétot
- Saint-Martin-de-Eschesville
- Saint-Maurice-d'Elain
- Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
- Saint-Nicolas-de-la-Haie
- Saint-Nicolas-de-la-Tour
- Saint-Pair
- Saint-Pierre-de-Mammesville
- Saint-Vigor-d'Ymonville
- Saint-Wandrille-Rançon
- Tancerville
- Touffreville-la-Croix
- Touffreville-la-Croix
- Tréteville
- Valbeville-la-Fosse
- Varengues
- Yerville
- Yvetot
- Yvetot-sur-Seine

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU DU SYNDICAT MIXTE :

- propose de donner un avis favorable au projet sous réserve d'une instruction des services de l'Etat encore plus attentive, tenant compte des réticences des communes

Approuvée par le Bureau du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 7 novembre 2022



Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
	C/	C/

- Évreux
- Azières
- Banville-sur-Seine
- Barville-sur-Mer
- Bouquehon
- Braucourt
- Caumont
- Canteleu
- Canteleu-sur-Risle
- Etréville
- Fauville
- Fleurbaey
- Hautot
- Honguemare-Gousserville
- La Haye-Andrée
- La Haye-de-Routot
- Le Lardin
- Mars-Vieux
- Pont-Audemer
- Quillebeuf-sur-Seine
- Ricoult
- Saint-Amand-sur-Orlébeuf
- Saint-Mards-de-Becquerville
- Saint-Pierre-du-Val
- Saint-Ouen-des-Champs
- Saint-Samson-de-la-Roque
- Saint-Sulpice-de-Granchèville
- Saint-Thurin
- Sainte-Croix-sur-Aizier
- Sainte-Opportune-la-Mère
- Trocardville
- Toutainville
- Trecaville-la-Haute
- Vieux-Port

Commune associée
Bardouville